

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL PAR SÉRIES

Le Championnat Départemental par Séries est autorisé par la Ligue Centre Val de Loire de Badminton et par la Fédération Française de Badminton « FFBaD » sous le numéro : **2202820**.

Le championnat départemental par séries se déroulera selon les règles officielles de la FFBaD et le règlement général des compétitions.

Le juge arbitre principal de ce championnat sera THORIN Laurent et ses décisions sont sans appel. Assisté d'un JA adj. CALVET Claire.

LIEU : gymnase intercommunal de DARVOY, rue de la Pelle, 45150 DARVOY (9 terrains)

DATES : du samedi 4 à partir de 8h00 jusqu'au dimanche 5 mars 2023 à 18h00.

CATEGORIES : Minimes, Cadets, Juniors, Séniors & Vétérans.

LICENCES : Les joueurs devront être licenciés le jour de leur inscription. Toutes les licences seront contrôlées le jour du tirage au sort. Le **sur-classement n'est pas autorisé**.

Toute participation implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

TABLEAUX :

Le championnat départemental est ouvert aux joueurs licenciés du CODEP 45 dans les séries : **N, R, D, P** pour les tableaux **simple dames SD, simple hommes SH, double dames DD, double hommes DH et double mixtes DMx**.

Les joueurs sont autorisés à s'inscrire dans les 3 tableaux mais dans leur catégorie. Classement pris en compte à la date du **23 février 2023**.

Les simples se dérouleront le samedi. Les doubles le dimanche. Concernant les mixtes il faut être disponible les deux jours car il se peut que les phases finales se jouent le dimanche (en fonction de l'avancée des tableaux).

Pour tous les tableaux, les simples et les doubles seront organisés par poules, dans la mesure du possible, puis par élimination directe en phase finale.

En cas de forte participation dans une catégorie, le Comité Départemental se réserve le droit de l'organiser en élimination directe. En cas de faible participation, le comité départemental se réserve le droit d'annuler certains tableaux. Les joueurs peuvent s'inscrire avec X en double sans assurance de se voir attribuer un(e) partenaire.

Les joueurs mineurs devront être accompagnés d'un(e) responsable majeur(e) nommé(e) par leur club.

INSCRIPTIONS :

Elles devront obligatoirement être faites par les clubs. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Les inscriptions doivent parvenir **au plus tard le 16 février 2023** :

- Sur Badnet au nom « Championnat Départemental Senior par Séries 45 »
- Le montant des droits d'engagement est de 10 € pour 1 tableau, 14 € pour 2 tableaux et 18€ pour 3 tableaux.

Avec règlement possible par virement ou chèque (ordre : DJS BAD) au plus tard le 4 mars 2023 avant la compétition. La facture globale par club sera envoyée à chacun dans la semaine suivant la compétition.

Le tirage au sort aura lieu le 23 février 2023

Un échéancier prévisionnel sera affiché à titre informatif seulement, il pourra être modifié pour le bon déroulement de la compétition.

Les personnes à contacter si besoin :

- *Claire CALVET* – 06.84.20.74.87
@: clairecalvet@orange.fr
- *Laurent THORIN* – 07.50.35.35.05
- @: l.thorin@laposte.net

CONVOCATIONS :

Les convocations et les infos nécessaires vous parviendront via Badnet et au besoin par mail à **la semaine 8**.

ARBITRAGE :

Les matchs seront majoritairement auto-arbitrés.

En fonction des disponibilités, des arbitres (ou faisant office) seront proposés par le Comité d'Organisation au Juge-Arbitre. Cependant, et à tout moment du tournoi, tout joueur pourra faire appel au Juge-Arbitre pour régler tout litige entre joueurs qui interviendrait dans le cours d'un match et au besoin demander la désignation d'un arbitre.

VOLANTS :

Les volants sont à la charge des joueurs à parité. En cas de litige, le volant officiel, en vente dans la salle, sera utilisé. Les volants officiels sont BABOLAT 4. Les 3 seront fournis pour les finales.

DOPAGE :

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match du tournoi.

FORFAITS :

Tout forfait annoncé après la date du tirage au sort, devra être dûment justifié, de préférence avant la compétition et non remboursé.

Tout forfait non-justifié est passible de sanctions prévues par le règlement général des compétitions (circulaire LIFB/CRA/2005-1).

QUALIFICATIONS :

Hormis pour les joueurs N, ce championnat est qualificatif pour le championnat de Ligue qui doit se dérouler les 1 et 2 avril 2023 – Orléans, CLTO (45)

En simple, les finalistes et demi-finalistes de chaque tableau seront qualifiés.

En double et double mixte, les finalistes seront qualifiés. Les joueurs qui se qualifieront devront obligatoirement représenter le Loiret lors des championnats de Ligue.

La liste des qualifiés sera éditée et envoyée à la Ligue par le Comité départemental à l'issue de ce championnat.

AMBIANCE :

Un coin repas et une buvette conviviale seront mis à la disposition des joueurs dans le gymnase pendant la compétition.

Des cartes buvettes remboursables seront également à leur disposition.

NOTA BENE :

Il est à la charge de chaque Président(e) de club de communiquer le présent document à chacun de ses joueurs.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, vols, ou accidents.

Sauf mention contraire écrite du joueur ou de son représentant légal, le joueur inscrit accepte que le comité départemental utilise son image. Cette mention contraire devra être envoyée par courrier postal ou courriel au siège du Comité Départemental du Loiret avant le début du championnat.